

- Check against delivery -



KINGDOM OF BELGIUM

Intervention of Ambassador Karl Lagatie
Deputy Permanent Representative of Belgium to the UN
at the meeting of the General Assembly of the United Nations on
"The situation in the temporarily occupied territories of Ukraine "
New York, 18/07/2023, 10h00

Monsieur le Président,

La Belgique appuie pleinement la déclaration faite par la Délégation de l'Union européenne et saisit cette occasion pour en renforcer les aspects suivants.

1. Devant l'ampleur de l'action destructive dont nous avons été témoins depuis 2014 et que cette assemblée dénonce depuis mars de cette année-là, il semble indispensable de nous rappeler que cette agression non-provoquée et injustifiée a **une seule et unique cause** ! La tentative par la Fédération de Russie, d'annexer illégalement et par la force une partie du territoire ukrainien.

Les **conséquences** de cette agression russe sont malheureusement ressenties par l'ensemble des Membres de cette organisation. Elles aggravent encore le retard dans la réalisation des **objectifs de développement durables** que nous serons amenés à aborder ici dans

quelques semaines, tout particulièrement les objectifs 2 (« **faim** zéro »), 7 (« **énergie** propre à un cout abordable »), 13 (« changement **climatique** ») et 16 (« **paix et justice** »).

Par son action, la Fédération de Russie **enfreint de manière persistante les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies**. Il me semble essentiel de nous en rappeler afin de prendre la pleine mesure de la menace que l'action de la Fédération de Russie fait peser sur la Charte. Ces violations ont, en effet, été constatées et condamnées par cette Assemblée à de nombreuses reprises. En février de cette année, nous avons, à une écrasante majorité, exigé de la Fédération de Russie qu'elle retire immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces militaires du territoire ukrainien, et appelé à une cessation des hostilités tout en énumérant les **principes de la Charte sous-tendant une paix globale, juste et durable en Ukraine**. Rien n'y a fait ! La Fédération de Russie continue d'ignorer les exigences de cette Assemblée de façon quotidienne.

2. La Belgique appelle cette Assemblée à **ne laisser aucune violation de la Charte des Nations Unies sans réaction**. Cette agression constitue un crime contre la paix, un crime de droit international dont les auteurs ne peuvent rester impunis. Car ce crime est commis par des individus : ceux qui ont planifié, préparé, lancé ou exécuté l'acte d'agression alors qu'ils étaient en mesure de contrôler ou de diriger l'action politique ou militaire d'un État. Vu l'impossibilité de voir la Cour pénale internationale saisie en raison de la paralysie du Conseil de sécurité, la Belgique appuie

pleinement les efforts déployés pour mettre en place un **tribunal spécial international chargé des poursuites pour le crime d'agression** contre l'Ukraine et invite les membres de cette Assemblée à en faire autant.

3. La réduction du nombre **d'enfants victimes de l'agression russe** doit être notre priorité absolue. La Belgique se félicite, dès lors, de l'inscription des forces armées russes et des groupes affiliés en Ukraine sur la « liste d'infamie » du rapport du Secrétaire général sur les enfants dans les conflits armés et espère que cela entraînera une amélioration de la situation. Nous partageons les inquiétudes du Secrétaire général quant aux enlèvements et transferts d'enfants vers la Fédération de Russie.

4. En **conclusion**, permettez-moi de réaffirmer l'attachement indéfectible de la Belgique aux principes de la Charte, de notre Charte et donc à la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières reconnues internationalement, y compris ses eaux territoriales. **La Crimée, Kherson, Zaporizhzhia, Donetsk et Luhansk font -dans leur totalité - partie intégrante de l'Ukraine !**

Je vous remercie.